
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 5 juillet 2016, à compter de 20h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beuregard, Bruno Napert, Daniel Palardy et Pierre St-Louis, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Claude Lacasse.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2016-07-118

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, tout en retirant le point **12 c**.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin ainsi que du 13 juin 2016
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 juin 2016 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - 1) Procès-verbal de la MRC de Marguerite-D'Youville du 10 mai 2016
 - 2) Lettre de démission de Madame Joëlle Mc Gurrin à titre d'éditrice de l'Oiseau-Mouche
 - d) L'Oiseau-Mouche – Besoin en infographie et impression – Mandat à la directrice générale
 - e) Avis de motion – Projet de règlement no 286-1 abrogeant le règlement n° 286 ayant pour objet la création d'une réserve financière
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
 - b) Embauche de Monsieur Frédéric Côté – Travail occasionnel en conciergerie
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) Resurfaçage du chemin du Second-Ruisseau et d'une partie de la Petite Côte d'en Haut – Octroi de contrat
 - c) Débroussaillage et émondage – Mandat à Monsieur Daniel Jacques
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
- b) Premier projet de règlement n° 275-3 modifiant le règlement n° 275 afin d'éviter les redondances ou contradictions – Adoption
- c) Premier projet de règlement n° 277-1 modifiant le règlement de construction n° 277 afin d'en modifier certaines disposition et d'y ajouter les normes applicables à tous les bâtiments selon l'année de construction ou de transformation – Adoption
- d) Projet de construction d'une résidence sur le lot 5 793 936 – Demande d'appui auprès de la CPTAQ
- e) Adoption du règlement n° 275-2 modifiant le règlement de zonage – Annulation de la procédure d'adoption

10- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et de remerciements aux bénévoles pour le succès de l'activité tenue à l'occasion de la Fête nationale ainsi que Madame Diane Parent pour la prise des photos

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
- b) Construction du chalet des loisirs – Retrait de l'appel d'offres sur le site SÉAO
- c) Patinoire – Soumission pour clôture de protection – Octroi de contrat – **Point retiré**

13- AUTRES DOSSIERS

14- CORRESPONDANCE

15- PÉRIODES DE QUESTION

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL ADOPTION :

2016-07-119

Séance du 7 et du 13 juin 2016;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 et du 13 juin 2016 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) La directrice générale mentionne que tout s'est bien passé au niveau des décisions prises à la dernière assemblée.

b) Lecture et adoption des comptes

2016-07-120

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2016 au montant de 106 791.68 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 5 juillet 2016 au montant de 106 791.68 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

- 1) **Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mai 2016 de la MRC de Marguerite-D'Youville**
- 2) **Lettre de démission de Madame Joëlle Mc Gurrin à titre d'éditrice de l'Oiseau-Mouche**

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents déposés.

d) L'Oiseau-Mouche – Besoin en infographie et impression – Mandat à la directrice générale

2016-07-121

CONSIDÉRANT la démission de Madame Joëlle Mc Gurrin à titre d'éditrice du journal municipal l'Oiseau-Mouche ;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'assurer la continuité du journal municipal l'Oiseau-Mouche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller le Ghislain Beaugard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

DE MANDATER la directrice générale afin de pallier à la situation et assurer la continuité du journal municipal l'Oiseau-Mouche.

ADOPTÉE

e) Avis de motion – Projet de règlement no 286-1 abrogeant le règlement n° 286 ayant pour objet la création d'une réserve financière

2016-07-122

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beaugard qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 286-1 abrogeant le règlement n° 286 ayant pour objet la création d'une réserve financière.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne que le mur de la réserve avec des graffitis a été peinturé – que le perron et la rampe de l'escalier de secours ont été peinturés – que les équipements du parc Arthur Bouvier seront peinturés dans les prochains jours.

b) Embauche de Monsieur Frédéric Côté – Travail occasionnel en conciergerie

2016-07-123

CONSIDÉRANT le besoin ponctuel au niveau du travail en conciergerie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

DE NOMMER monsieur Frédéric Côté à titre de concierge adjoint afin d'effectuer du travail occasionnel en conciergerie au même taux horaire que le concierge.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Rien à signaler de la part de la conseillère Sylvette Savaria.

Par contre monsieur le maire mentionne qu'au niveau de la sécurité civile, la police sera un peu plus présente sur notre territoire et il fait un résumé des constats d'infraction émis sur notre territoire.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard nous informe que les pancartes des Plus Beaux Villages du Québec seront installées dans les prochains jours – que l'émondage des branches pour dégager les panneaux de signalisation sera fait sous peu – que l'asphaltage sur la rue Labonté est terminée – qu'au niveau des plaintes concernant la rue Labonté de s'adresser au MTQ.

b) Resurfaçage du chemin du Second Ruisseau et d'une partie de la Petite Côte d'en Haut – Octroi du contrat

2016-07-124

CONSIDÉRANT l'invitation à soumissionner et le cahier des charges et devis descriptif envoyés le 14 juin 2016 à quatre (4) entrepreneurs concernant le resurfaçage de correction-réparation du chemin du Second Ruisseau et de la Petite Côte d'en Haut ;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions en date du 29 juin 2016 déposé par la directrice générale, à savoir :

Construction Bau-val :	49 588.72 \$ taxes incluses
Pavage Axion Inc. :	51 350.12 \$ taxes incluses
Construction G3 :	54 975.30 \$ taxes incluses
Cournoyer Asphalte :	53 407.04 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que Construction Bau-Val est le plus bas soumissionnaire conforme au montant total de 49 588.72 \$ taxes incluses pour lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE le contrat de resurfaçage du chemin du Second Ruisseau et d'une partie de la Petite Côte d'en Haut soit accordé à Construction Bau-Val tel que suivant la soumission produite ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tous documents et contrats pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

c) Débroussaillage et émondage – Mandat à Monsieur Daniel Jacques

2016-07-125

CONSIDÉRANT que certains travaux de débroussaillage et d'émondage doivent être effectués sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

DE MANDATER Monsieur Daniel Jacques aux fins d'émondage et de débroussaillage des endroits inaccessibles par machinerie afin d'assurer une circulation libre et sécuritaire sur les chemins qui sont sous la responsabilité de la municipalité et ce au taux horaire tel que discuté.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Rien à signaler à cet item.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert fait mention d'un projet de construction et que des modifications sont apportées à notre réglementation.

b) Premier projet de règlement no 275-3 modifiant le règlement no 275 afin d'éviter les redondances ou contradictions – Adoption

2016-07-126

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage n° 275 afin d'éviter les redondances ou contradictions au niveau des mesures avec d'autres règlements d'urbanisme et notamment le règlement de construction n° 277, de réglementer les bâtiments complémentaires et de réglementer les entrées restreintes par câble ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation aura lieu mardi le 6 septembre 2016 à 19h30 au centre communautaire de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 275-3 modifiant le Règlement n° 275 concernant le plan de zonage.

ADOPTÉE

c) Premier projet de règlement n° 277-1 modifiant le règlement de construction n° 277 afin d'en modifier certaines disposition et d'y ajouter les normes applicables à tous les bâtiments selon l'année de construction ou de transformation – Adoption

2016-07-127

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite modifier certaines dispositions du règlement de construction n° 277 afin de corriger certaines anomalies, éliminer les redondances et d'y ajouter les normes applicables à tous les bâtiments selon l'année de construction ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation aura lieu mardi le 6 septembre 2016 à 19h30 au centre communautaire de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement n° 277-1 modifiant le règlement n° 277 concernant le règlement de construction.

ADOPTÉE

d) Projet de construction d'une résidence sur le lot 5 793 936 – Demande d'appui auprès de la CPTAQ

2016-07-128

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une résidence déposé par Monsieur Raphaël Jacques sur le lot 5 793 936, partie du lot 5 793 934, sur le chemin de la Beauce, entre les numéros civiques 147 et 129 ;

CONSIDÉRANT que le projet présenté est conforme à la réglementation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée ne possède aucun terrain disponible à la construction sur l'ensemble de son territoire et hors de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jacques présente à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour une aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 793 936, partie du lot 5 793 934, cadastre du Québec, d'une superficie de 3 344.5 m² situé sur le chemin de la Beauce ;

CONSIDÉRANT que le terrain en question est situé en zone agricole et que dans un tel cas, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) exige que l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture fassent l'objet d'une autorisation de la CPTAQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la demande telle que présentée et d'appuyer le demandeur dans ses représentations auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour une aliénation et utilisation à une fin autre que

l'agriculture du lot 5 793 936, partie du lot 5 793 934, cadastre du Québec, d'une superficie de 3 344.5 m², situé sur le chemin de la Beauce.

ADOPTÉE

e) Adoption du règlement no 275-2 modifiant le règlement de zonage – Annulation de la procédure d'adoption

Suite au référendum tenu le 19 juin 2016, la directrice générale dépose le document intitulé « Résultat du recensement des votes ».

2016-07-129

CONSIDÉRANT les résultat du référendum tenu le 19 juin 2016, pour l'adoption du règlement n° 275-2 modifiant le règlement de zonage n° 275 afin de modifier le plan de zonage pour inclure dans la zone I-1 le lot 4 833 858 ;

CONSIDÉRANT que le non a obtenu la majorité des votes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

D'ANNULER la procédure d'adoption du règlement n° 275-2.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Rien de particulier à signaler au niveau du représentant.

Par contre monsieur le maire mentionne que la FQM adoptera probablement sous peu une résolution concernant la protection des sources d'eau.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis nous rappelle que les dates pour les prochains « Vendredi du four à pain », sont les 15 juillet et 12 août prochains.

b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et de remerciements aux bénévoles et leur conjoint pour le succès de l'activité tenue à l'occasion de la Fête nationale ainsi que Madame Diane Parent pour la prise des photos

2016-07-130

CONSIDÉRANT le grand succès remporté par l'activité tenue au parc Calixa-Lavallée à l'emplacement du four à pain communautaire à laquelle était invitée toute la population et à laquelle ont joyeusement participé plusieurs de nos citoyens et citoyennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations et remerciements au Comité culturel et patrimonial, aux bénévoles et leur conjoint ainsi que Madame Diane Parent à la prise de photos.

ADOPTÉE

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Rien de particulier à signaler au niveau du représentant.

Par contre monsieur le maire rappelle aux citoyens et citoyennes de faire une visite au parc Calixa-Lavallée afin d'y admirer l'aménagement paysager réalisé par les bénévoles.

b) Construction du chalet des loisirs – Retrait de l'appel d'offres sur le site SÉAO

2016-07-131

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la construction du chalet des loisirs publié sur le site de SÉAO en date du 14 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que la documentation jointe à cet appel d'offres était insuffisante ;

CONSIDÉRANT que notre aviseur légal, lors d'un appel téléphonique, nous a conseillé de retirer ledit appel d'offres du site SÉAO ;

CONSIDÉRANT le retrait de l'appel d'offres fait par la directrice générale en date du 28 juin 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

D'ENTÉRINER la décision de la directrice générale de retirer l'appel d'offres publié sur le site SÉAO en date du 28 juin 2016.

ADOPTÉE

c) Patinoire – Soumission pour clôture de protection – Octroi de contrat

Point retiré.

13- AUTRES DOSSIERS

Rien à cet item.

14- CORRESPONDANCE

Rien à cet item.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

- on s'informe sur la possibilité du nettoyage du fossé le long de la rue Labonté, on mentionne également la vitesse excessive ainsi que la distance concernant la zone de 50 kilomètres ;
- différentes questions ont été posées tant qu'au journal municipal L'Oiseau-Mouche, à savoir : son contenu – le procès-verbal – le coût alloué pour son impression – sa confection future ;
- on s'informe sur la façon d'installer les pancartes des Plus Beaux Villages du Québec ;
- on s'informe au niveau de la soirée de consultation concernant les modifications à la réglementation d'urbanisme.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-07-132

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h38.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière